



Négociations Annuelles Obligatoires :

Pourquoi *Sud* ne sera pas signataire

Metz, le 11 juin 2012

- ☛ Rien sur un salaire minimum qui permette aux jeunes entrants de vivre décemment sans l'aide de leurs parents,
- ☛ Rien sur la perte de notre pouvoir d'achat accumulée maintenant depuis plusieurs années,
- ☛ Rien sur l'aide aux transports notamment pour tous ceux qui sont privés de transports en commun,
- ☛ Rien sur une revalorisation de nos promotions à hauteur de 100% du différentiel de RAM,
- ☛ Rien sur une prime exceptionnelle de partage des bénéfices,
- ☛ Rien sur un complément d'intéressement pour palier à une participation inexistante,
- ☛ Rien sur l'amélioration de nos conditions de travail et notamment les milliers d'heures supplémentaires non rémunérées.

Les ersatz proposés par la direction sont affligeants voire provocateurs !



→ Demander au Comité d'Entreprise de sacrifier son budget de fonctionnement pour permettre l'octroi de chèques cadeaux de fin d'année est purement scandaleux.

Ce budget a été expressément créé par le législateur pour permettre aux élu(e)s de se former, de se documenter et de financer les services d'experts ou d'avocats pour appréhender les dossiers complexes que déroule la direction. Ce budget doit garantir l'indépendance et la compétence de vos élu(e)s c'est probablement ce qui dérangeait la direction.



→ Revaloriser le CESU à hauteur de 360€/an ne répond pas à la perte de pouvoir d'achat des salarié(e)s ; si c'est un plus pour certains (420 utilisateurs en 2011), la majorité n'en bénéficie pas et pour cause ! Avant de s'offrir des services de ménage, de jardinage etc, le plus grand nombre d'entre nous est préoccupé par la hausse des loyers, le prix du carburant et du caddy, besoins essentiels à satisfaire pour nous et nos familles.



→ Revoir la prise en charge des frais des conseillers itinérants, était incontournable : si les offres d'emploi ne trouvent pas preneur c'est bien normal, qui accepterait en plus du temps consacré aux déplacements, d'y mettre de sa poche ?



→ L'augmentation de la part patronale du chèque déjeuner, c'est environ **3 pizzas par an !**

En tout et pour tout, les propositions de la direction représentent environ 110.000 € soit 52 € par salarié(e). Nettement moins que la part variable du Président du directoire !

Comme après chaque négociation, **Sud** a consulté ses adhérent(e)s pour définir sa position. A la quasi-unanimité, ils ont dit **NON**.



NON au mépris,
NON à la provocation,
NON aux miettes

L'équipe **Sud** CELCA.



J'ADHERE !



Au Syndicat National **Sud**- groupe BPCE
 Section Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne

| | |
|---|----------------------------|
| NOM :..... | Prénom :..... |
| Femme <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> | Date de naissance |
| Adresse personnelle : | Adresse mail personnelle : |
| Fonction :..... | Classification :..... |
| Affectation :..... | Numéro de salarié :..... |
| Je m'engage à payer ma cotisation et autorise la Section Sud CELCA à effectuer des prélèvements mensuels de€ sur mon compte n° et je joins un chèque correspondant à ma 1 ^{ère} cotisation mensuelle (non prélevée). | |
| DATE et SIGNATURE : | |

BULLETIN A RETOURNER A : SYNDICAT **Sud** CELCA
 4 rue du XX^{ème} Corps Américain 57000 METZ